



## Comment contacter le service de renseignements en droit du travail de la Marne ?

Pour les sites de Châlons-en-Champagne et de Reims



9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30  
du lundi au vendredi

0 806 000 126 (prix d'un appel)



Prenez **rendez-vous en ligne**  
et rencontrez un agent des renseignements  
en droit du travail

[www.smartagenda.fr/pro/directe-grand-est](http://www.smartagenda.fr/pro/directe-grand-est)

Ou

en posant votre **question précise**

CHALONS-en-CHAMPAGNE



[ddetspp-sct@marne.gouv.fr](mailto:ddetspp-sct@marne.gouv.fr)

REIMS



[ddetspp-sct-reims@marne.gouv.fr](mailto:ddetspp-sct-reims@marne.gouv.fr)

Retrouvez également **toutes les informations utiles** en droit du travail :

**CODE  
DU TRAVAIL  
NUMÉRIQUE**

[www.code.travail.gouv.fr](http://www.code.travail.gouv.fr)